



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Fonction Publique / 4.1 Personnel titulaires

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT**

Séance du 11 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation : 04/07/2023

Date d'affichage : 04/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALEMBOS, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON, Jean-François GALLIARD.

**Délibération n° 2023-72**

**Objet : correspondant incendie et de secours**

Le maire de la commune de NANT,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la commune n'a pas de d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué au titre des questions de sécurité civile ;

Considérant que le Maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours avant le 2 novembre 2022 ;

Monsieur Jean-Pierre CHARALEMBOS précise que dans le cadre de cette mission, il s'appuiera sur les autres membres du Conseil pour la mener à bien.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De nommer** Monsieur Jean-Pierre CHARALEMBOS comme correspondant incendie et secours pour la commune de Nant ;
- **De préciser** que le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 11 juillet 2023

Le Maire,  
Richard FIOL

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS

